

Compétence enfance-jeunesse et rôle de la CCTGV

Concernant le rôle de notre Communauté de communes (CCTGV) en matière d'enfance-jeunesse, les communes membres ne lui ont déléguées que la compétence Petite Enfance. Par conséquent, la CCTGV gère pour les communes membres les 4 crèches du territoire (situées à Labastide St Pierre, Bessens, Villebrumier et Grisolles) et le relais d'assistantes maternelles.

Pour se faire, la CCTGV est propriétaire des bâtiments, assure l'entretien des locaux et aide au fonctionnement des structures par une subvention. La gestion, quant à elle, est confiée à différentes associations.

Quant aux compétences scolaires, périscolaires (garderie ou ALAE) et extrascolaires (mercredis et vacances), elles sont donc toujours détenues par les communes. Dès lors, les municipalités ont carte blanche pour organiser ces temps-là.

Mais autant les communes ont l'obligation de disposer d'au moins une école élémentaire sur leur territoire, autant l'organisation d'activités périscolaires (comme la restauration scolaire d'ailleurs) ne fait pas partie des obligations que la loi leur confère.

Ainsi, les municipalités peuvent gérer ces temps comme elles le souhaitent : soit dans le cadre d'une garderie, soit sous la forme d'un accueil de loisirs habilité par l'Etat. Elles pourraient tout aussi bien ne rien mettre en place sans en être contraint par la loi (vous trouverez tous les détails caractérisant les différentes possibilités dans notre [zoom n°3 sur l'organisation du périscolaire](#)).

En conclusion, l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires relève bien d'une compétence facultative pour la commune ; il s'agit bien là d'un choix politique que seule la municipalité peut faire.

Aujourd'hui, le défi du Projet Educatif Territorial (Pedt), dont il est beaucoup question actuellement (cf [extrait conseil municipal 24 04 2015](#)), réside justement à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant au cours de la journée. Il a vocation à **proposer à tous les enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité, dans le cadre de journées dont le déroulement prend mieux en compte leurs besoins. Ce projet doit permettre de structurer et de mieux articuler le temps scolaire et le temps périscolaire.**